سُورَةُ التَّحۡرِيمِ

66 - SOURATE DE LA DÉFENSE

12 versets

Révélée tout entière à Médine à la suite de la sourate des Appartements

بِسۡمِ ٱللَّهِ ٱلرَّحۡمَٰنِ ٱلرَّحِيمِ

يَٰٓأَيُّهَا ٱلنَّبِيُّ لِمَ تُحَرِّمُ مَآ أَحَلَّ ٱللَّهُ لَكَۖ تَبۡتَغِي مَرۡضَاتَ أَزۡوَٰجِكَۚ وَٱللَّهُ غَفُورٞ رَّحِيمٞ
(١) قَدۡ فَرَضَ ٱللَّهُ لَكُمۡ تَحِلَّةَ أَيۡمَٰنِكُمۡۚ وَٱللَّهُ مَوۡلَىٰكُمۡۖ وَهُوَ ٱلۡعَلِيمُ ٱلۡحَكِيمُ (٢) وَإِذۡ
أَسَرَّ ٱلنَّبِيُّ إِلَىٰ بَعۡضِ أَزۡوَٰجِهِۦ حَدِيثٗا فَلَمَّا نَبَّأَتۡ بِهِۦ وَأَظۡهَرَهُ ٱللَّهُ عَلَيۡهِ عَرَّفَ
بَعۡضَهُۥ وَأَعۡرَضَ عَنۢ بَعۡضٖۖ فَلَمَّا نَبَّأَهَا بِهِۦ قَالَتۡ مَنۡ أَنۢبَأَكَ هَٰذَاۖ قَالَ نَبَّأَنِيَ ٱلۡعَلِيمُ
ٱلۡخَبِيرُ (٣) إِن تَتُوبَآ إِلَى ٱللَّهِ فَقَدۡ صَغَتۡ قُلُوبُكُمَاۖ وَإِن تَظَٰهَرَا عَلَيۡهِ فَإِنَّ ٱللَّهَ
هُوَ مَوۡلَىٰهُ وَجِبۡرِيلُ وَصَٰلِحُ ٱلۡمُؤۡمِنِينَۖ وَٱلۡمَلَٰٓئِكَةُ بَعۡدَ ذَٰلِكَ ظَهِيرٌ (٤) عَسَىٰ
رَبُّهُۥٓ إِن طَلَّقَكُنَّ أَن يُبۡدِلَهُۥٓ أَزۡوَٰجًا خَيۡرٗا مِّنكُنَّ مُسۡلِمَٰتٖ مُّؤۡمِنَٰتٖ قَٰنِتَٰتٖ تَٰٓئِبَٰتٖ
عَٰبِدَٰتٖ سَٰٓئِحَٰتٖ ثَيِّبَٰتٖ وَأَبۡكَارٗا (٥)

Bismi-L-Lâhi-r-Raḥmâni-r-Raḥîm

yâ 'ayyuhâ-n-nabiyyu lima tuḥarrimu mâ 'aḥal-la-L-Lâhu laka tabtaġî marḍâta 'azwâjika wa-L-Lâhu Ġafûrur-Raḥîmun (1) qad faraḍa-L-Lâhu

lakum tahillata 'aymânikum wa-L-Lâ hu Mawlâkum wa huwa-l-'Alîmu-l-Hakîmu (2) wa 'id 'asarra-n-nabiyyu 'ilâ ba'di 'azwâjihi hadîtan falammâ nabba'at bihî wa 'azharahu-L-Lâhu 'alayhi 'arrafa ba'dahu wa 'a'rada 'an ba'din falammâ nabba'ahâ bihî qâlat man 'amba'aka hadâ qâla nabba'aniya-l-'Alîmu-l-Habîru (3) 'in tatûbâ 'ilâ-L-lâhi faqad sagat qulûbukûma wa in tazaharâ 'alayhi fa'inna-L-Lâha huwa Mawlâhu wa Jibrîlu wa salihu-l-mu'minîna wa-l-malâ'ikatu ba'da dâlika zahîrun (4) 'asâ rabbuhû 'in tallaqakunna 'an yubdilahû 'azwâjan hayram-minkunna muslimâtim-mu'minâtin qânitâtin tâ'ibâtin 'âbidâtin sâ'ihâtin tayyibâtiw-wa-'abkâran (5).

Au nom d'Allah le Miséricordieux le Très Miséricordieux.

O Prophète, pourquoi t'interdis-tu par complaisance pour tes épouses ce qu'Allah te permet. Allah est indulgent et miséricordieux. (1) Allah permet qu'on se délie d'un serment. C'est votre Patron. Il est savant et sage. (2) Le Prophète confia un secret à une de ses épouses, qui le divulgua. Averti par Allah, il lui en fit la remarque à demi-mot. Quand elle se vit découverte, elle s'exclama: «Qui t'a ainsi renseigné?». Il répondit: «Le Docte et l'Instruit». (3) Êtes-vous prêtes au repentir maintenant que vos cœurs sont avertis? Ou êtes-vous plutôt prêtes à vous liguer contre le Prophète? Sachez, en ce cas, qu'il a Allah pour Patron et qu'il a derrière lui l'ange Gabriel, l'élite des croyants et les anges. (4) S'il vous répudie, il se peut que son Seigneur lui donne en échange de meilleures épouses croyantes, fidèles, pieuses, repentantes, praticantes, et ayant suivi le Prophète dans l'exil, vierges ou non. (5).

Les opinions ont divergé quant aux circonstances de la révélation des premiers versets.

- Nassaï rapporte, d'après Anas, que Marie (la Copte) qui était une esclave que le roi de l'Egypte avait envoyée comme présent au Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue-. Celui-ci la fréquentait de temps à autre. Ses deux épouses Aicha et Hafsa ne cessèrent de le critiquer qu'à la fin il s'interdit de la fréquenter. Dieu alors lui révéla: **«O Prophète, pourquoi t'interdis-tu par complaisance pour tes épouses ce qu'Allah te permet»** ***(Rapporté par Nassaï).***

- Masrouq a dit que le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- a fait un serment en s'interdisant des choses licites. Dieu le

blâma et lui ordonna d'expier son serment» ***(Rapporté par Ibn Jarir).***

- Ibn Abbas, a rapporté Ibn Joubayr, disait que lorsqu'on s'interdit des choses licites c'est un fait pareil à un serment qu'on doit expier. Il ajoutait: «**Le Prophète d'Allah est le plus bel exemple qu'il soit pour qui espère en Allah**» [Coran XXXIII, 21] voulant dire par là que le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- s'est interdit de son esclave Marie. Dieu le blâma puis lui ordonna de se libérer de son serment.

Nombre d'ulémas et exégètes ont conclu de ce fait que l'homme qui s'interdit soit de son esclave. (femelle) soit d'une nourriture ou d'une boisson, soit d'une chose licite, doit expier son sement. Parmi eux on compte l'imam Ahmed. Quant à Chafé'i, il a restreint cette expiation à la femme et à l'esclave s'il s'agit de leur cohabitation, mais au cas où il veut par son faire répudier sa femme ou affranchir son esclave, il est tenu absolument de réaliser son serment par la répudiation et l'affranchissement.

- Dans le Sahih de Boukhari (le chapitre de la répudiation) il est cité que 'Aicha a dit: «Le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- aimait le miel et les friandises. Après la prière de l'asr, il avait l'habitude d'entrer chez l'une de ses femmes et s'approchait d'elle. Un jour, entrant chez Hafsa, il demeura chez elle plus que de coutume, et comme j'éprouvai une certaine jalousie, je m'enquis au sujet de sa longue absence, on m'informa qu'une femme avait envoyé à Hafsa un pot de miel de sa tribu, et Hafsa avait donné une gorgée de ce miel au Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- . Je songeai à jouer un tour, et je dis à Sawda Bent Zam'a (sa co-épouse): «Il va sûrement s'approcher de toi, et quand il sera tout près, dis-lui: As-tu mangé des «maghafirs»? (une gomme qui s'écoule d'un arbuste appelé «'ourfout» et qui a une mauvaise odeur). Il te répondra: «Non», ajoute alors: «-Quelle est donc cette odeur qui s'exhale de toi?», il te répliquera: «-C'est Hafsa qui m'a donné une gorgée de miel». Tu lui diras: «Les abeilles ont-elles butiné sur l'ourfot?. Moi-même je lui dirai la même chose, et toi Safia (en s'adressant à une autre ce-épouse) tu en feras autant».

Aicha poursuivit: «Sawda me raconta: «Par Dieu, le Prophète -qu'Allah le bénisse et le salue- arriva près de la porte, je me hâtai de

lui dire ce que vous m'aviez dit autant j'ai peur de toi». Quand il entre chez Sawda, elle lui dit: «O Messager de Dieu, as-tu mangé des maghafirs?». Il lui répondit: «Non». Elle répliqua: «Quelle est donc cette odeur qui s'exhale de toi?» Il lui dit: «Hafsa m'avait donné une gorgée de miel». Sawda répondit: «Les abeilles ont-elles butiné sur l'ourfot?».

Aicha continua son récit: «Quand le Prophète vint chez moi, je lui posai les mêmes questions, et Safia, à son tour, fit la même chose. En retournant chez Hafsa, elle lui dit: «O Messager de Dieu, veux-tu boire du miel?» Il lui répondit: «Je n'en ai nullement besoin». Comme Sawda m'a dit, plus tard: «Nous l'avons privé du miel», je lui répondis: «Tais-toi».

- Dans une autre version, toujours d'après Aicha, il est dit que Zainab Bent Jahch était la femme qui avait donné la gorgée de miel au Messager de Dieu, et que Aicha et Hafsa étaient les épouses qui ont joué le tour. Ce qui confirme cela est que Aicha et Hafsa étaient les deux épouses qui s'aidèrent contre le Prophète et ce récit rapporté par l'imam Ahmed dans lequel Ibn Abbas a raconté:

«Comme j'ai été avide de demander à Omar pour m'informer au sujet des deux épouses du Prophète et concernées par le verset: **«Etes-vous prêtes au repentir maintenant que vos cœurs sont avertis?»**, j'accomplis le pèlerinage avec lui. Chemin faisant, 'Omar prit une route de côté pour satisfaire un besoin et je le suivis en apportant de l'eau pour qu'il fasse ses ablutions ensuite. Je lui dis: «O prince des croyants, quelles étaient les deux femmes concernées par ce verset (précité)?» Il me répondit: «Comme tu es étonnant ô Ibn Abbas!» (Al-Zouhari, un des rapporteurs du hadith a ajouté: «Omar répugnait qu'on lui demande une chose pareille mais quand même il lui répondit) et dit: «Aicha et Hafsa» (A savoir que Hafsa est la fille de 'Omar). Puis Omar poursuivit:

«Nous, les Qoraïchites, étions des hommes qui dominions nos femmes. En arrivant à Médine (après l'Emigraiton) nous trouvions les femmes dominer les hommes. Nos femmes commencèrent alors à imiter les Médinoises en apprenant les moyens de l'autorité. Ma demeure était une maison appartenant à Omayya Ben Zaïd à Al-'Awali

(une région à Médine). Un jour, comme je fus irrité contre ma femme, elle essaya à me tenir tête et je la repoussai. Elle me dit alors: «-Pourquoi ne veux-tu pas que je discute avec toi? Par Dieu, les épouses du Prophète -qu'Allah le bénisse et le salue- le font, et il arrive qu'une d'elles le fuit du matin jusqu'au soir!» Sur ce, je me rendis chez Hafsa et lui dis: «Est-ce vrai que tu tiens tête au Prophète -qu'Allah le bénisse et le salue- et tu le fuis du matin jusqu'au soir?» - Oui, répondit-elle. Je m'écriai alors: «Elle sera déçue et perdante chacune d'entre vous qui agit ainsi. L'une d'entre vous croit-elle qu'elle sera à l'abri de la colère de Dieu si le Prophète s'irrite contre elle, et qu'elle ne soit perdante? Non, ne fais pas cela. Si tu as besoin d'une somme d'argent ne la demande pas au Messager de Dieu et viens chez moi pour te la donner. Ne te trompe pas si l'une de tes co-épouses est plus jolie que toi-voulant désigner Aicha-. J'avais un voisin des Ansars (Médinois), et chacun de nous, à tour de rôle, allait chez le Prophète -qu'Allah le bénisse et le salue- pour apprendre les nouvelles révélations et les enseignements pour en informer d'autre.

«Nous parlions que Bani Ghassan s'apprêtaient à nous attaquer. Quand fut le tour de mon voisin, il se rendit le matin pour avoir des nouvelles et le soir vint frapper à ma porte et n'interpella. En sortant pour le voir, il me dit: «Une chose grave est arrivée!» En lui demandant s'il s'agissait de Bani Ghassan, il répondit: «Non c'est une affaire qui est encore plus grave. Le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- a répudié ses femmes» Je m'écriai alors: «Hafsa est déçue et perdue. J'ai imaginé toujours que cela arrivera». Après la prière de l'aube, je me dirigeai vers Hafsa et la trouvai en pleurs. Je lui demandai: «Est-ce vrai que le Messager de Dieu vous a répudiées?» - Je ne sais pas, répondit-elle. Il est seul dans son belvédère.

Je me rendis chez le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- et demandai à son domestique afin qu'il m'autorise à entrer chez lui. Le domestique retourna pour m'informer qu'il a gardé le silence sans m'accorder cette autorisation. J'allai ensuite là où se trouve sa chair et je trouvai une foule d'hommes pleurer. Comme cette scène eut un effet triste dans mon for intérieur, je me dirigeai à nouveau chez le domestique pour obtenir l'autorisation d'entrer. Mais comme pour la première, il revint m'informer que le Messager de Dieu

-qu'Allah le bénisse et le salue- gardait toujours le silence. A ce moment-là je préférai m'éloigner et en le quittant, voilà que le domestique qui m'appela pour retourner car l'autorisation me fut accordée.

J'entrai chez le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- et le saluai. Il s'était accoudé sur une natte qui a laissé des traces sur son flanc. Je lui demandai: «As-tu répudié tes femmes ô Messager de Dieu?» Il leva la tête et me répondit: «Non». Je m'écriai alors: «Dieu est grand! Ah! si tu nous voyais ô Messager de Dieu, nous les Qoraïchites, comment on dominait les femmes, mais à notre arrivée à Médine, nous trouvâmes que les femmes ont une autorité sur les hommes et par la suite nos femmes, en apprenant à les imiter, s'enhardissent jusqu'à nous tenir tête. (Afin d'éviter de rapporter les mêmes paroles de 'Omar) il lui raconta ce qu'en fut avec sa femme puis avec sa fille Hafsa: Le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- sourit en entendant les propos de 'Omar. Puis Omar lui dit: «O Messager de Dieu, puis-je être familier avec toi?».

- Certes oui, répondit-il. Je m'assis, poursuivit Omar, et je fis le tour de la chambre de mes yeux. Je ne vis aucune chose qui pouvait attirer mon attention (car il n'y avait rien). Je lui dis: «O Messager de Dieu, invoque Dieu afin qu'Il fasse largesses à ta communauté, car Il l'a fait pour les Perses et les Romains qui ne L'adorent pas». Il s'assit à ce moment-là et me répondit: «En doutes-tu ô Ibn Al-Khattab? Ce sont des gens auxquels Dieu a hâté les choses excellentes en ce monde» Je rétorquai: «Implore pour moi le pardon de Dieu ô Messager de Dieu». Le Prophète -qu'Allah le bénisse et le salue- avait fait un serment de n'avoir aucun rapport avec ses épouses tout un mois à cause de leur mauvais comportement vis-à-vis de lui, jusqu'à ce que Dieu le blâmât».

Anas rapporte que Omar a dit: «Remarquant que les épouses du Prophète -qu'Allah le bénisse et le salue-, portées par leur jalousie, se sont alliées contre lui, je leur dis: «S'il vous répudie, il se peut que son Seigneur lui donne en échange de meilleures épouses que vous». Dieu fit alors descendre un verset tel que je leur ai dit». Nous avons montré auparavant que trois souhaits formulés par Omar ont coincidé

avec des ordres divins: Le premier concernant le voile des femmes du Prophète; le deuxième concernant les prisonniers de Badr; et le troisième de prendre la station d'Ibrahim comme lieu de prière.

«... des épouses croyantes, fidèles, pieuses, repentantes, praticantes» le sens est très clair. Quant au terme «سائحات» on lui a donné deux interprétations: Qui jeûnent, d'après Ibn Abbas, Ikrima et Moujahed, ou: ayant suivi le Prophète dans l'exil (émigrantes de La Mecque à Médine). **«vierges ou non»**. On dit que ce verset comporte une promesse de Dieu qui consiste à donner comme épouse (dans l'au-delà) Asia la femme de Pharaon (qui avait cru en Moïse) et comme vierge Marie la fille de 'Imran (Rapporté par Tabrani). A ce propos Al-Hafedh Ben Asaker rapporte que Ibn Omr a dit: «Gabriel vint trouver le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue-, alors que sa femme Khadija passait auprès de lui. Gabriel dit au Prophète: «Dis à Khadija que Dieu la salue, et Il lui annoncera la bonne nouvelle qu'elle aura au Paradis une maison en perles loin de toute peine et de tout bruit. Une maison formée d'une seule perle creuse entre celle de Marie la fille de 'Imran et celle de Asia la fille de Mouzahem».

يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ قُوٓا۟ أَنفُسَكُمْ وَأَهْلِيكُمْ نَارًا وَقُودُهَا ٱلنَّاسُ وَٱلْحِجَارَةُ عَلَيْهَا
مَلَٰٓئِكَةٌ غِلَاظٌ شِدَادٌ لَّا يَعْصُونَ ٱللَّهَ مَآ أَمَرَهُمْ وَيَفْعَلُونَ مَا يُؤْمَرُونَ ﴿٦﴾
يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ لَا تَعْتَذِرُوا۟ ٱلْيَوْمَ إِنَّمَا تُجْزَوْنَ مَا كُنتُمْ تَعْمَلُونَ ﴿٧﴾ يَٰٓأَيُّهَا
ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ تُوبُوٓا۟ إِلَى ٱللَّهِ تَوْبَةً نَّصُوحًا عَسَىٰ رَبُّكُمْ أَن يُكَفِّرَ عَنكُمْ
سَيِّـَٔاتِكُمْ وَيُدْخِلَكُمْ جَنَّٰتٍ تَجْرِى مِن تَحْتِهَا ٱلْأَنْهَٰرُ يَوْمَ لَا يُخْزِى ٱللَّهُ
ٱلنَّبِىَّ وَٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ مَعَهُۥ ۖ نُورُهُمْ يَسْعَىٰ بَيْنَ أَيْدِيهِمْ وَبِأَيْمَٰنِهِمْ يَقُولُونَ رَبَّنَآ
أَتْمِمْ لَنَا نُورَنَا وَٱغْفِرْ لَنَآ ۖ إِنَّكَ عَلَىٰ كُلِّ شَىْءٍ قَدِيرٌ ﴿٨﴾

yâ 'ayyuhâ-l-ladîna 'â'manû qû 'anfusakum wa 'ahlikum nâran waquduhâ-n-nâsu wa-l-ḥijâratu 'alayhâ malâ'ikatun ġilâẓun šidâdu-l-lâ ya'ṣuna-L-Lâha mâ 'amarahum wa yaf'alûna mâ yu'marûn (6) yâ 'ayyuhâ-l-ladîna kafarû la ta'tadirû-l-yawma 'innamâ tujzawna mâ

kuntum ta'malûna (7) yâ 'ayyuha-l-ladîna 'âmanû tûbû 'ila-L-Lâhi tawbatan naṣuḥan 'asâ rabbukum 'ay yukaffira 'ankum sayyi'âtikum wa yudḫilakum jannâtin tajrî min taḥtihâ-l-'anhâru yawma lâ yuḫzi-L-Lâhu-n-nabiyya wa-l-ladîna 'âmanû ma 'ahû nûruhum yas'â bayna 'aydîhim wa bi 'aymânihim yaqûlûna rabbanâ 'atmim lanâ nûranâ waġfir lanâ '-innaka 'ala kulli šay'in qadîrun (8).

O croyants, évitez pour vous et les vôtres le feu qui dévorera hommes et pierres. La garde en est assurée par des anges inflexibles et vigoureux qui ne désobéissent jamais à Allah et exécutent strictement ses ordres. (6) O infidèles, n'invoquez pas d'excuses aujourd'hui. Vous serez rétribués suivant vos œuvres. (7) O croyants, repentez-vous à Allah en toute sincérité. Peut-être, un jour, votre Seigneur, effacera-t-Il vos fautes et vous fera-t-Il entrer dans des jardins arrosés d'eau vive? Ce jour-là, non seulement Il n'humiliera pas le Prophète et les croyants mais encore leurs lumière brillera devant eux et sur leur droite. Ils diront: «O notre Maître, fais briller d'un plus pur éclat notre lumière, pardonne-nous. Tu es tout-puissant. (8).

Plusieurs interprétations ont été données à cette partie du verset: **«Evitez pour vous et les vôtres le feu»:**

- Ali -que Dieu l'agrée a dit: «Eduquez-les et enseignez-les (leur religion).

- D'après Ibn Abbas: «œuvrez en obéissant à Dieu, abstenez-vous de ce qu'Il a interdit et ordonnez aux vôtres de mentionner toujours Dieu et Il vous sauvera du Feu.

- Selon Moujahed: Craignez Dieu et recommandez aux vôtres de Le craindre.

- Le commentaire de Qatada est le suivant: «Ordonne-leur d'obéir à Dieu et dénfendez-les de Lui désobéir. Tu les observes en obtempérant aux ordres de Dieu et tu les aides à les observer. Chaque fois qu'ils commettent une désobéissance à Dieu, tu dois les interdire et tu les réprimandes.

- Ad-Dahak a dit: «Tout musulman doit enseigner les siens s'agit-il de sa famille, ses esclaves et ses servantes, les obligations envers Dieu et les interdire à enfreindre Ses lois. Dans le même sens, il est

dit dans un hadith: «Ordonnez à vos enfants de faire la prière quand ils atteignent sept ans et corrigez-les s'ils la négligent à l'âge de dix». Et certains ulémas d'ajouter: «Ainsi le jeûne afin que l'enfant s'acquitte de toutes les obligations à l'âge de puberté».

«... le feu qui dévorera hommes et pierres» Car le feu de la Géhenne sera alimenté par les cadavres des hommes, les statues et les idoles qu'ils adoraient. **«La garde en est assurée par des anges inflexibles et vigoureux»** dont le caractère est tellement dur, on ne trouve dans leurs cœurs aucune clémence ou compassion, gigantesques dont leur aspect extérieur est méprisable et redoutable. Il est dit dans un hadith rapporté par Ikrima: «Les premiers damnés de l'Enfer trouveront à sa porte quatre cent mille anges aux visages noirs et austères, Dieu a ôté de leurs cœurs tout grain de misércorde. Si un oiseau volait d'une épaule de l'un d'entre eux, il mettrait deux mois pour atteindre l'autre Puis ces damnés rencontreront les dix-neuf anges dont la largeur de la poitrine de l'un d'eux est équivalente à une distance de soixante-dix ans de marche. Ils seront préciptés dans l'abîme dont la profondeur équivaut à cent ans de marche. A chaque porte de l'Enfer de tels anges seront présents» ***(Rapporté par Ibn Abi Hatem).*** Ces anges ne désobéissent pas à l'ordre de Dieu et font tout ce qu'on leur ordonne plutôt ils s'accourent pour l'exécuter.

«O infidèles, n'invoquez pas d'excuses aujourd'hui. Vous serez rétribués suivant vos œuvres». Aucune excuse ne sera agréée ce jour-là, le jour du jugement dernier. Chacun d'entre vous recevra la rétribution en fonction de ses œuvres. **«O croyants, repentez-vous à Allah en toute sincérité».** Revenez à Dieu avec un repentir sincère et ferme qui pourra effacer vos mauvaises actions et vous empêcher de retomber dans les mêmes péchés, puis, comme ont précisé les ulémas, vous regrettez tout ce que vous aurez commis comme mauvaises actions et vous vous engagez à n'y plus revenir.

Oubay Ben Ka'b a dit: «On nous a raconté des choses qui auront lieu à l'approche de l'Heure Suprême, tels que: Des hommes qui feront l'amour avec leurs femmes ou leurs esclaves par leurs parties anales que Dieu et Son Messager ont prohibé, l'homosexualité, le lesbianisme. Ceux qui font tout cela, leurs prières ne seront acceptées que lorsqu'ils cesseront telles turpitudes et reviendront à Dieu avec un repentir

sincère». On demanda à Oubay: «Quel est ce repentir sincère?» Il répondit: «J'ai posé la même question au Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- qui répondit: «C'est la repentance de tout acte infâme commis en excès, puis tu implores le pardon de Dieu en t'engageant à ne plus y revenir» ***(Rapporté par Ibn Abi Hatem).***

Il est dit dans un hadith authentique: «L'Islam abroge toutes les autres religions et le repentir efface tous les péchés commis». L'une des conditions du repentir sincère stipule la cesse de toute persévérance dans ce péché jusqu'à la mort. Cette intention, mise en exécution, pourrait effacer les péchés passés de sorte que si l'homme récidive, le nouveau péché ne serait pas compté avec les autres effacés par le repentir comme le montre le hadith précédent. Car il est dit aussi dans un hadith authentique: «Quiconque se conforme aux lois religieuses après sa conversion, on ne lui demandera pas compte de ce qu'il avait fait du temps de l'ignorance (Jahilia). Mais quiconque agit autrement, il sera demandé compte des péchés commis avant et après son islamisme». Si cela provenait de l'islamisme qui est plus exigé que le repentir, ce dernier le serait certes par déduction. Et c'est Dieu qui est le plus savant.

«Peut-être, un jour votre Seigneur effacera-t-Il vos fautes et vous fera-t-Il entrer dans des jardins arrosés d'eau vive?» Ce jour-là, Dieu ne couvrira de honte ni le Prophète, ni ceux qui auront cru. Leur lumière évoluera alors devant eux et à leur droite. Ils diront: «Notre Seigneur, parachève pour nous notre lumière, pardonne-nous. Tu es capable de toute chose». Car, ce jour-là, comme ont avancé Moujahed et Ad-Dahak, les croyants, en voyant la lumière des incrédules s'éteindre, formuleront de telle prière.

L'imam Ahmed, rapporte d'après Yahia Ben Ghassan, qu'un homme de Bani Kinana a raconté: «L'an de la prise de La Mecque, je fis la prière derrière le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- et l'entendis dire: «Grand Dieu, ne m'humilie pas au jour de la résurrection». Le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- a dit: «Le jour de la résurrection, je serai le premier parmi les hommes qui aura la permission de me prosterner, le premier à lever la tête, je regarderai devant moi et reconnaitrai ma communauté parmi les

autres, ainsi quand je regarderai à ma droite et à ma gauche». Un homme lui demanda: «Comment la reconnaitras-tu ô Messager de Dieu?». Il lui répondit».: «Grâce aux marques brillantes dues aux ablutions, et nul parmi les autres communauté n'aura une chose pareille. Je reconnaitrai également les hommes de ma communauté qui tiendront leurs livres de la main droite, qui auront des traces sur leurs fronts grâce à leurs porsternations et dont leur lumière courra devant eux» ***(Rapporté par Al-Mirwazi).***

يَٰٓأَيُّهَا ٱلنَّبِيُّ جَٰهِدِ ٱلْكُفَّارَ وَٱلْمُنَٰفِقِينَ وَٱغْلُظْ عَلَيْهِمْ ۚ وَمَأْوَىٰهُمْ جَهَنَّمُ
وَبِئْسَ ٱلْمَصِيرُ ﴿٩﴾ ضَرَبَ ٱللَّهُ مَثَلًا لِّلَّذِينَ كَفَرُوا۟ ٱمْرَأَتَ نُوحٍ وَٱمْرَأَتَ
لُوطٍ ۖ كَانَتَا تَحْتَ عَبْدَيْنِ مِنْ عِبَادِنَا صَٰلِحَيْنِ فَخَانَتَاهُمَا فَلَمْ يُغْنِيَا عَنْهُمَا مِنَ
ٱللَّهِ شَيْـًٔا وَقِيلَ ٱدْخُلَا ٱلنَّارَ مَعَ ٱلدَّٰخِلِينَ ﴿١٠﴾

yâ 'ayyuhâ-n-nabiyyu jâhidi-l-kuffâra wal munâfiqîna wa-ğluẓ 'alayhim wa ma' wâhum jahannamu wa bi'sa-l-masîru (9) ḍaraba-L-Lâhu maṯala-l-li-l-laḏîna kafarû-m-ra'ata Nûḥin wa-m-ra'ata Lûṭin kânatâ taḥta '-abdayni min 'ibâdinâ ṣâliḥayni faḫânatâhumâ falam yuğniyâ 'anhumâ min-L-Lâhi šay'an wa qîla-d-ḫulâ-n-nâra ma'a-d-dâḫilna (10).

O Prophète, combats les infidèles et les hypocrites, sois sévère pour eux. Leur demeure sera la Géhenne. Triste fin!. (9) Allah propose en exemple aux infidèles la femme de Noé et celle de Loth. Elles étaient unies à deux de nos serviteurs vertueux. Elles les trompèrent. Cette union ne les sauva pas aux yeux d'Allah. Une voix leur dit: «Entrez dans le Géhenne avec les autres». (10).

Dieu ordonne à Son Prophète de combattre les incrédules et les hypocrites, les premiers par la force des armes, et les autres en appliquant les peines prescrites, en ce monde, car leur refuge dans l'autre sera la Géhenne.

«Allah propose en exemple aux infidèles» qui fréquentent les musulmans et vivent entre eux, que cette vie commune ne leur servira à rien si la foi ne serait ancrée dans leurs cœurs. Puis Il parle des deux êtres infidèles: «**La femme de Noé et celle de Loth. Elles étaient**

unies à deux de nos serviteurs vertueux» deux Prophètes qui leur participaient la vie conjugale nuit et jour en mangeant, buvant et dormant ensemble, étant unis par le mariage. **«Elles les trompèrent»** en mécroyant à eux et à leurs messages. Cette union n'a été pour elles d'aucune utilité et n'a pu repousser d'elles le châtiment céleste. On a dit à ces deux femmes-là: «Entrez au Feu avec les autres impies». Cette tromperie n'était pas due à une perversité comme l'adultère par exemple car, en général, les femmes des Prophètes en étaient exemptes. La première, la femme de Noé, accusait son mari de folie, et la deuxième informait les hommes chaque fois que son mari recevait des hôtes.

وَضَرَبَ ٱللَّهُ مَثَلًا لِّلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ ٱمْرَأَتَ فِرْعَوْنَ إِذْ قَالَتْ رَبِّ ٱبْنِ لِى عِندَكَ
بَيْتًا فِى ٱلْجَنَّةِ وَنَجِّنِى مِن فِرْعَوْنَ وَعَمَلِهِۦ وَنَجِّنِى مِنَ ٱلْقَوْمِ ٱلظَّٰلِمِينَ ﴿١١﴾
وَمَرْيَمَ ٱبْنَتَ عِمْرَٰنَ ٱلَّتِىٓ أَحْصَنَتْ فَرْجَهَا فَنَفَخْنَا فِيهِ مِن رُّوحِنَا وَصَدَّقَتْ
بِكَلِمَٰتِ رَبِّهَا وَكُتُبِهِۦ وَكَانَتْ مِنَ ٱلْقَٰنِتِينَ ﴿١٢﴾

wa ḍaraba-L-Lâhu maṯala-l-lil-laḏîna 'â'manû-m-ra'ata Fir'awna 'iḏ qâlat rabbi-b-ni-lî 'indaka baytan fî-l-jannati wa najjini min Fir'awna wa 'amalihi wa najjinî mina-l-qawmi-ẓ-ẓâlimîna (11) wa Maryama bnata 'Imrâna-l-latî'aḥṣanat farjahâ fanafaḫnâ fîhi mir-rûḥina wa ṣaddaqat bikalimâti rabbihâ wa kutubihî wa kânat mina-l-qânitîn (12).

Allah propose en exemple aux fidèles la femme de Pharaon. Elle disait: «Seigneur, réserve-moi une place au Paradis. Protège-moi contre Pharaon et ses manœuvres. Délivre-moi des méchants». (11) Il propose aussi en exemple Marie, fille de 'Imran, qui vécut chaste. Nous lui insufflâmes une parcelle de notre vie. Elle crut aux paroles de son Seigneur et à Son Livre. Elle fut vertueuse. (12).

Par contre, Dieu propose en exemple aux croyants des personnes vertueuses qui vécurent parmi les incrédules, ayant besoin d'eux, et dont leur société ne leur a nui en rien. Pharaon était un souverain despote et orgueilleux. Sa femme Asia ne l'approuvait pas souvent dans son agissement. Une fois soumise à Dieu, l'impiété de son mari

ne lui a causé aucun préjudice. Dieu donne cet exemple afin que les hommes sachent qu'il les juge en toute équité sans prendre l'un d'entre eux à cause d'un péché commis par un autre. A ce propos, Ibn Jarir rapporte d'après Salman que Pharaon torturait sa femme en l'exposant au soleil. En la quittant les anges venaient la protéger de leurs ailes, et elle voyait sa demeure au Paradis. Elle implorait Dieu par ces mots: **«Seigneur, réserve-moi une place au Paradis»** Elle a choisi le voisin avant la demeure, comme ont avancé les ulémas: **«Protège-moi contre Pharaon et ses manœuvres»** Car je désavoue sa tyrannie et ses méfaits. **«Délivre-moi des méchants»**. Telle est Asia Bent Mouzahem dont son mari Pharaon attachait ses pieds et ses mains aux pals pour la torturer alors qu'elle endurait patiemment tout cela. En voyant sa demeure au Paradis, elle sourit. Son mari s'écria alors en s'adressant à ses sujets: «Ne vous étonnez-vous pas de sa folie? Nous la torturons et elle rit?». Dieu recueillit son âme au Paradis.

«Il propose aussi en exemple Marie, fille de 'Imran, qui vécut chaste» en gardant sa virgnité. **«Nous lui insufflâmes une parcelle de notre vie»** en lui envoyant l'ange Gabriel qui se présenta devant elle sous une forme humaine et Dieu lui ordonna de souffler dans l'encolure de sa robe. Ce souffle atteignit directement son utérus et tomba aussitôt enceinte. **«-Elle crut aux paroles de son Seigneur, et à son Livre»** c'est à dire en Ses lois et Sa prédestination.

Abou Moussa Al-Ach'ari rapporte que le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- a dit: *«Parmi les hommes il y avait plusieurs qui ont été idéaux, mais parmi les femmes il n'y avait que trois: Asia la femme de Pharaon, Marie la fille de 'Imran et Khadija Bent Khouwailid. La supériorité de 'Aicha sur les autres femmes est comme celle du «tharid» sur tous les autres mets:» **(Rapporté par Boukhari et Mouslim)**[1]*. (Ce tharid est un mets composé de pain trempé dans la soupe de la viande).

---

(1) في الصحيحين، عن أبي موسى الأشعري، عن النبي ﷺ قال: «كمل من الرجال كثير ولم يكمل من النساء إلا آسية امرأة فرعون، ومريم ابنة عمران، وخديجة بنت خويلد، وإن فضل عائشة على النساء كفضل الثريد على سائر الطعام»